

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2023
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

-=-=-=-=-

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-.-.-.-.-

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, Chers collègues, bonsoir, je vous remercie de votre présence pour ce conseil municipal à l'ordre du jour chargé. Nous allons procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Karine Casal Dit Estéban. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. Donc **Mme Karine Casal Dit Esteban est notre secrétaire de séance.**

(Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Karine Casal Dit Esteban.)

- **Installation de Madame Katia QUINCAMPOIX**

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : Elle a été citée par Karine mais je suis heureux de procéder officiellement à l'installation en tant que conseiller municipal de Katia Quincampoix qui nous rejoint du fait du départ de Violaine Guillanton à laquelle nous pensons tous, et nous espérons qu'elle nous regarde en direct sur la retransmission de ce conseil municipal ; comme chacun le sait, Violaine est partie à Toulouse, alors bienvenue à Katia parmi nous.

- **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2023**

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Nous allons procéder à l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Caroline FOUCAULT : Bonsoir. Page 12, la dernière phrase que je dis serait, pour que ce soit plus clair s'il y a des gens qui relisent : « il y a des parcelles qui vous appartiennent, donc c'est sûr que vous êtes d'accord avec vous-mêmes. » C'est pour que ce soit plus facile à comprendre.

M. le Maire : Très bien, cette demande de modification sera prise en compte.

Mme Caroline FOUCAULT : J'ai aussi une question à la page 21 : On a parlé des contrats spécifiques au niveau du personnel et vous nous avez dit que l'on aurait un état des lieux et puis aussi une réponse sur combien d'années les contrats six fois un an pouvaient être faits, est-ce qu'on a la réponse ou pas ?

M. le Maire : A ma connaissance on n'en a pas encore passé puisqu'on venait de l'adopter lors de la délibération.

Mme Caroline FOUCAULT : C'était juste savoir combien d'années on pouvait continuer avec une même personne.

M. le Maire : Je donne la parole à Jean-Louis pour répondre.

M. Jean-Louis DELORT : Pour une personne qui est sous contrat, on peut faire deux contrats de trois ans mais au bout de six ans le contrat n'est pas renouvelable ; alors

automatiquement ou elle s'en va ou elle démissionne, ou elle rentre dans un contrat à durée indéterminée.

Mme Caroline FOUCAULT : Ce sont des contrats spécifiques d'une journée ou de 15 jours...

M. le Maire : Non...

Mme Caroline FOUCAULT : Ce ne sont pas les mêmes ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas cette réponse-là et non, je n'ai pas la réponse mais...

Mme Caroline FOUCAULT : Si on peut nous la faire passer.

M. le Maire : Absolument. Y a-t-il d'autres remarques sur le PV ? Non, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. Le PV est approuvé, je vous remercie
 Avant de poursuivre l'ordre du jour de ce conseil, j'ai souhaité que nous puissions avoir un tout petit point d'information partagé en conseil puisqu'il y a eu une réunion avec les associations de la Ville, à la suite du Forum des Associations, au cours de laquelle Jean-Louis a pu présenter avec le soutien actif de Ian un document autour de la politique associative, et donc j'ai souhaité qu'il vous soit présenté et il sera également mis en ligne sur le site de la Ville dès demain après cette présentation. Jean-Louis, tu as la parole.

M. Jean-Louis DELORT : Nous avons fait une réunion avec toutes les associations le samedi 16 septembre. Donc sur la première présentation, c'est le forum des associations, il y a eu beaucoup de monde à ce forum, et je pense qu'il y a eu une ambiance conviviale, la mise à l'honneur des sportifs, il y a eu une remise de deux chèques à la Croix-Rouge et puis cela s'est terminé par le verre de l'amitié pour les bénévoles.

70 associations présentes au forum, 42 associations subventionnées en 2022 et 2023, 210 événements associatifs accompagnés par la Ville, 237 associations enregistrées dont 124 très actives, on enlève bien sûr les associations de copropriétaires qui, eux, sont actifs mais simplement pour une réunion annuelle de leur assemblée générale.

Une Ville au service de ses associations : 60 associations bénéficient de salles municipales pour leurs activités ; occupation gratuite du domaine public pour d'autres

associations exerçant leur activité à l'extérieur ; mise à disposition de matériels comme tables, chaises et stands, des moyens humains également, et des camionnettes appartenant aux services techniques.

Le coût de fonctionnement de ces structures associatives, les fluides, donc l'eau, le gaz et l'électricité, s'élève à un montant de 295.000 € pour l'année 2022/2023.

Des travaux tout au long de l'année au stade Robert Desnos, je vous les liste :

- Réfection des vestiaires et des sanitaires, réfection complète du réseau d'eau, changement du sol des deux aires de réception du saut en longueur, plus achat de bâches de protection au pôle d'athlétisme ; garnissage de liège pour le terrain synthétique de football ; mise en place de l'entretien du terrain d'honneur et l'installation du système d'arrosage automatique sur le terrain d'honneur du football.

- Au Tennis Club : changement des clôtures extérieures du tennis, resurfaçage des terrains de tennis intérieurs.

- Dans le stade Robert Desnos : installation en cours d'une aire de fitness en accès libre, vous avez sûrement reçu comme tout le monde l'invitation pour l'inauguration au mois d'octobre, c'est pour les plus de 14 ans, on peut accueillir jusqu'à 20 sportifs ; exercices de motricité, renforcement musculaire, étirements. Possibilité de s'entraîner via une application de coaching avec un suivi et un programme personnalisé et des vidéos explicatives.

Les travaux estivaux et tout au long de l'année sont les suivants :

- Stade des Justices : réfection des bâtiments et parties communes, vestiaires et sanitaires, changement du sol de l'aire de réception plus achat d'une bâche de protection.

- Gymnase de la Vallée à la Dame : réfection du réseau d'eau, réfection et aménagement des équipements sportifs dans la salle de gymnastique.

Alors bien sûr on a fait un petit focus sur le contexte budgétaire puisque vous savez qu'il est très contraint, on va en parler d'ailleurs après dans les autres délibérations :

- Une baisse des recettes liée notamment à la baisse des ventes immobilières entre autres et des hausses de dépenses, les taxes des constructions payées par la Ville comme la SRU et les taxes régionales.

- Des coûts de fonctionnement en augmentation : les fluides et les salaires, on en a déjà parlé lors de la présentation du budget.

- Poursuivre la politique de soutien important de la Ville à destination de nos associations. En fait j'ai vu avec eux le planning sur 7 mois, entre le mois de septembre

et le mois de mars, ils vont recevoir les dossiers pour les demandes de subventions, dossiers qu'ils doivent nous rendre avant le 15 octobre. Entre octobre et novembre, je vais recevoir les associations qui sont subventionnées et donc j'ai expliqué que pour moi, ce qui est intéressant dans les rencontres, c'est le budget, l'activité de l'association, son nombre d'adhérents, les Verriérois et les non Verriérois, et ce qu'ils projettent sur l'avenir.

Après bien sûr nous aurons le débat d'orientation budgétaire entre janvier et février 2024 pour une proposition de subventions au conseil de mars 2024 et une notification aux associations en suivant après les délibérations du conseil.

Dans le service Vie associative, les deux personnes qui assuraient le suivi des dossiers sont parties. C'est Anne Foix qui va prendre son service à partir du 1^{er} octobre, elle accompagne Jonathan Kervazo qui est le Directeur des Relations citoyennes.

- Poursuite de la mise à disposition de matériels locaux avec entretien et renouvellement régulier du matériel : on a acheté en 2023 vingt barnums pour un coût de 42.000 € et des toitures et bâches pour un coût de 20.000 €.

- Support de la Ville en communication pour les associations avec bien sûr le magazine municipal et le site internet pour la vie associative, tout ceci on l'a confirmé, on a dit qu'on allait continuer à le faire et qu'on était à leurs côtés pour leur communication quand ils avaient un événement à donner.

On a expliqué aussi à nouveau le plan de sobriété, la poursuite des fermetures hebdomadaires des structures en complément de celles déjà mises en place pendant les vacances scolaires. Donc la maison Vaillant, le Moulin de Grais, le Relais des Meulières sont fermés aux activités associatives le dimanche, les structures sportives sont fermées le dimanche à l'exception des compétitions officielles sur justificatif de la Fédération en priorisant les compétitions le samedi.

- L'Espace Bernard Mantienne est fermé le lundi toute l'année et les lundis et mardis durant la période hivernale du 1^{er} novembre au 15 avril 2024.

- On a aussi parlé des aides pour nos adhérents en particulier le Ticket Sport pour les jeunes Verriéroises et Verriérois. Nouveauté proposée par la Ville depuis le 1^{er} septembre 2023 : des coupons Sport gratuits pour permettre aux jeunes de moins de 18 ans de s'inscrire à une association sportive Verriéroise selon le quotient familial.

- Le passeport : c'est l'État qui propose ce passeport pour une aide de 50 €.
- Et puis la base d'une application mobile lancée par la Région proposant 100 € aux 15/25 ans pour l'inscription à une activité sportive ou culturelle.
- Accompagnement pour les associations : aides financières pour le sport proposées par le Département de l'Essonne autour des axes suivants : l'émergence de nouveaux clubs et/ou pratiques, la structuration des clubs intégrant les thématiques prioritaires Sport-Santé, sport nature, inclusion d'un sport, le sport de haut niveau. Formation des animateurs associatifs proposée par le Département via son service Développement Territorial ; et on reparle aussi du Tremplin Citoyen mais ça, cela fait plusieurs années qu'il est mis en place, cela va de 50 € à 400 € financés par le Département pour les jeunes de 12 à 25 ans contre 5 à 40 heures d'engagement dans une association.

Nous avons terminé en proposant de retravailler « une soirée des associations ». On a fixé la date puisque le calendrier est toujours très chargé, ce sera le mardi 19 mars 2024. On est en train de travailler avec les services pour trouver quelque chose de festif tout en voulant que les associations puissent se présenter. Et donc on présentera cette soirée le moment venu puisque le travail n'est pas achevé.

M. le Maire : Merci cher Jean-Louis, l'originalité par rapport à l'existant est que l'on essaye de réfléchir à une soirée de bénévoles et pas uniquement une soirée des associations qui a existé et que le Covid a interrompue. Merci pour ces éléments. Vous retrouverez tous les éléments sur le site de la Ville, cela nous paraissait intéressant de pouvoir partager sur l'ensemble de ces points. Il n'y a pas de découverte, ce ne sont que des choses qui sont particulièrement bien connues mais qui ici sont présentées avec une forme de cohérence que l'on n'a pas forcément quand on vote le budget ou que l'on a des présentations plus fractionnées. Nous essaierons, autant qu'il est possible, de multiplier ce genre d'informations. Est-ce qu'il y a des réactions des uns ou des autres ?

Mme Agnès QUINQUENEL : Une question sur le ticket Sport parce qu'autant pour les deux autres mesures, les familles concernées ont eu directement des envois, autant pour le ticket Sport, pour l'instant auprès de la mairie, les familles concernées, en tout cas à ma connaissance pour celles que je connais, n'ont rien eu. Donc quelles sont les démarches pour pouvoir en profiter ?

M. le Maire : C'est le CCAS qui porte le dispositif et qui doit pouvoir en informer les potentiels bénéficiaires qui par hypothèse sont connus. Je parle sous le contrôle d'Élisabeth, si tu veux compléter mon propos ?

Mme Élisabeth ROQUAIN : Oui, ce sont des tickets de 50 € par enfant selon le quotient, jusqu'au quotient 3.

Mme Agnès QUINQUENEL : Oui mais un enfant qui est au quotient 3, les parents ne sont pas forcément au CCAS parce qu'il bénéficie d'autres choses et typiquement des cantines moins chères et autre, ils ne sont pas forcément inscrits au CCAS.

Mme Élisabeth ROQUAIN : Non, il n'y a pas besoin, lorsqu'ils font l'inscription, au niveau du TU, ils auront l'information, et ils viendront après avec leurs inscriptions.

Mme Agnès QUINQUENEL : Ils viennent après ? C'est ça ma question,

Mme Élisabeth ROQUAIN : Ils viennent après, parce que pour les autres mesures, les « chèques » sont envoyés avant, les familles sont déjà informées qu'elles ont une aide de 50 € par l'Etat et 100 €, je ne sais plus si c'est par la CAF ou par le Département, mais voilà, elles sont déjà informées ...

Mme Agnès QUINQUENEL : Il faut voir à la mairie après, d'accord.

M. le Maire : Absolument. C'est tout à fait après. Et c'est aussi pour cela qu'il y a un vrai sujet, que l'information percole bien par les associations sportives, par la publication dans le mensuel et par les différents moyens que l'on pourrait avoir pour assurer cette information...

Mme Élisabeth ROQUAIN : Des flyers seront distribués par les associations caritatives type Secours Populaire, lorsque les personnes vont s'inscrire pour les paniers repas, on leur donnera les flyers qui correspondent.

M. le Maire : On me murmure dans l'oreillette que c'est parti aussi cette information par le portail Familles, donc toutes les familles d'enfants Verriérois ont reçu l'information ; et par ailleurs on le mettra également dans la prochaine Lettre Info Familles qui est envoyée aux familles.

S'il n'y pas d'autres remarques, nous allons donc pouvoir commencer l'ordre du jour de ce conseil

1. Commissions municipales et Comité consultatif – Modification de leur composition.

(Rapporteur : Monsieur François Guy Trébulle.)

M. le Maire : Violaine Guillanton siégeait dans deux commissions et le Comité Consultatif Mobilités au titre de la majorité, c'est pourquoi nous proposons qu'elle soit remplacée dans les commissions Développement Durable et Projets Urbains et Mobilités par Katia, et dans la composition du Comité Consultatif Mobilités par Jean-Pierre Milonnet toujours au titre de la majorité municipale. Y a-t-il une demande de vote ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

2. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de divers organismes – Modifications

(Rapporteur : Monsieur François Guy Trébulle)

M. le Maire : Violaine siégeait dans l'Association des Villes du RER B Sud où nous avons un représentant, nous proposons qu'elle soit remplacée par Madame Christine Lagorce. Alors on peut le faire d'une façon globale ou on peut le faire point par point, sachant que vous avez la possibilité de proposer une candidature évidemment. Donc y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Très bien.

Violaine siégeait dans l'association Verrières Association Initiatives, nous portons la candidature de Karine Casal Dit Esteban. Y a-t-il une autre demande de candidature ? Il y a une autre demande, Emmanuelle Clévédy, donc nous allons mettre aux voix. Qui vote pour la candidature d'Emmanuelle Clévédy ? Nous avons les voix de Réussir et de Rassembler. Qui vote pour Karine Casal Dit Esteban ? Les voix de Unis pour Verrières. Nous vous remercions.

Violaine siégeait dans l'association des communes du département de l'Essonne riveraines de l'aéroport de Paris Sud comme suppléante. Il est proposé que Christine Lagorce la remplace. Y a-t-il une autre demande ? Il n'y en a pas.

Elle siégeait également à la réunion des copropriétaires de la SIRI et il est proposé que Katia la remplace. Y a-t-il une autre demande ? Il n'y en a pas.

Elle siégeait également à l'Accueil éducatif de la Bièvre à Vaupréux où nous avons un représentant. Il est proposé que Rozenn Bouler, adjointe en charge des Affaires Familiales, la remplace. C'est bien ça Rozenn ? Y a-t-il une autre demande ? Oui.

Andrée Theisen présente sa candidature,. Qui vote pour la candidature d'Andrée Theisen ? Réussir et Rassembler. Qui vote pour Rozenn ? Unis pour Verrières. Merci.

Elle siégeait au Syndicat Mixte Autolib Métropole comme suppléante, il est proposé qu'elle soit remplacée par Henri Roger Estrade. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Merci.

Elle siégeait aussi au conseil d'administration de l'association Terre et Cité au titre de la Ville, il est proposé qu'elle soit remplacée par Henri Roger Estrade. Y a-t-il une autre candidature ? Vincent Hulin. Qui vote pour Vincent Hulin ? Réussir et Rassembler. Qui vote pour Henri Roger estrade ? Unis pour Verrières. Je vous remercie.

Et enfin, elle siégeait au Comité de Programmation Leader où nous avons un représentant, il est proposé qu'elle soit remplacée par Henri Roger Estrade. Y a-t-il une autre candidature ? Vincent Hulin. Qui vote ... Caroline Foucault.

Mme Caroline FOUCAULT : J'ai juste une question : Ce n'était pas Jean-Paul qui siégeait au Comité de Programmation Leader ?

M. le Maire : Absolument, merci pour cette correction, en fait, pour les deux derniers, il s'agit de remplacer Jean-Paul par Henri Roger Estrade et c'est une demande de l'intéressé et non de qui que ce soit d'autre. Il faudra revoir les documents, très bien. Alors donc on revient sur la demande : En réalité, il y a eu visiblement une erreur pour le conseil d'administration de l'association Terre et Cité, c'est bien cela ? Jean-Paul reste administrateur et non pas Henri Roger Estrade, très bien. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que Jean-Paul soit maintenu au poste d'administrateur ? La réponse est non. Très bien.

Et pour le Comité de Programmation Leader, là c'est bien ton remplacement par Henri ? Bien. Y a-t-il un autre candidat ? Oui, Vincent Hulin. Donc cette fois-ci on vote sur la bonne précision des termes. Qui vote pour Vincent Hulin ? Réussir et Rassembler. Qui vote pour Henri Roger Estrade ? Unis pour Verrières. Merci beaucoup.

M. Jean-Paul MORDEFROID : Je précise que je reste tout à fait impliqué dans le programme Leader puisqu'on m'a demandé de rester membre du comité technique.

3. **Adhésion de la SEM ESSONNE AMÉNAGEMENT au GIE CITALLIOS-CITALLIA**

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : C'est la première délibération d'une série, il y en aura d'autres qui vont venir probablement lors du prochain conseil municipal ou du suivant, relatives en réalité, au-delà de la notice elle-même, à l'avenir de la société d'économie mixte Essonne Aménagement qui est confrontée à des difficultés importantes liées à ses activités et à un déficit tout à fait récurrent qui a entraîné deux recapitalisations portées par le Département, en 2006 puis en 2017, et un courrier qui m'a été adressé le 27 juin 2023 du Président du Département indique que malgré cela la société est dans une situation qu'il qualifie lui-même d' « au-delà du critique ». Il y a donc une opération de rapprochement comme cela arrive parfois qui est menée par le Département entre la SEM Essonne Aménagement et la SEM CITALLIOS qui est contrôlée par les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, aux côtés de la Région Île-de-France et de la banque des Territoires. L'objectif ultime de l'opération étant que le Département de l'Essonne rejoigne la SEM CITALLIOS, donc interdépartementale, pour participer à un certain nombre d'activités et répondre à des appels d'offres en la matière.

Il y a déjà eu un rapprochement qui a commencé à se faire et qui *a priori* a été efficace et le Département souhaite poursuivre ce travail ; donc on a la délibération d'aujourd'hui qui est relative à l'entrée de la SEM Essonne Aménagement dans le GIE CITALLIOS/CITALLIA ; nous aurons ultérieurement des délibérations aboutissant in fine, on en connaît déjà l'issue, à la cession des quelques parts de la Ville de la SEM Essonne Aménagement qui aura *in fine* vocation à être absorbée par la SEM CITALLIOS. C'est le processus qui est proposé par le Département, nous avons donc aujourd'hui cette délibération et nous aurons dans les prochains conseils les délibérations suivantes.

On a une toute petite participation qui par ailleurs n'a pas de valeur mais il faut quand même que l'on manifeste notre accord pour cette opération.

Donc nous devons approuver l'entrée de la SEM Essonne Aménagement dans le GIE CITALLIOS/CITALLIA constitué auprès de la SPL CITALLIA et constitué sans capital social par l'acquisition par la SEM Essonne Aménagement de 50 parts sans valeur nominale. Je dois exprimer le consentement de la collectivité. Y a-t-il une demande d'explications supplémentaires ? Je vous remercie. **Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non, c'est adopté.** Je vous remercie.

4. Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail Verriérois au titre de l'année 2024.

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : C'est une délibération qui est usuelle en la matière. On va pouvoir ouvrir quatre dimanches : le 8 décembre, le 15 décembre, le 22 décembre et le 29 décembre 2024. Il appartient à ce conseil d'émettre un avis. Comme c'est un marronnier il ne surprendra personne qu'à titre personnel je ne soutienne pas cette demande. Qui souhaite s'exprimer ?

M. Vincent HULIN : Si l'on a bien lu tout ça, en fait la décision t'appartient jusqu'à une demande de quatre ouvertures, et à partir de cinq, il faut que tu passes devant le conseil municipal. Là il y a une demande de quatre et tu passes quand même devant le conseil municipal, il y a une raison particulière ?

M. le Maire : Oui, c'est le conseil communautaire qui doit se positionner au-delà de cinq. Là on est dans la fourchette dans laquelle c'est encore le conseil municipal et en revanche...

M. Vincent HULIN : Ce n'est pas écrit comme ça...

M. le Maire : « Au-delà de cinq ouvertures, la décision du maire est prise après avis conforme du conseil municipal et de l'établissement public de coopération intercommunale... »

M. Vincent HULIN : Oui mais ce n'est pas écrit comme ça.

M. le Maire : Tout est dans le « et » : le « et » c'est la CPS.

M. Vincent HULIN : Oui mais comme ce n'est pas marqué en-dessous, on ne sait pas ce qui se passera de toute manière...

M. le Maire : Oui, pardon mais de toute façon, cela ne m'appartient pas en propre, ce n'est pas un pouvoir en propre du Maire, c'est un pouvoir du conseil municipal.

M. Vincent HULIN : C'était ma question en fait.

M. le Maire : Donc cela éclaire ? Donc qui s'oppose à cette demande ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Nathalie de Vilmorin, François Guy Trébulle, Jean-Paul Mordefroid.

M. le Maire : Qui s'abstient ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Jean-Pierre Milonnet.

M. le Maire : Et le reste est pour par hypothèse pour. **C'est donc adopté**, je vous remercie.

5. Budget principal 2022 – complément d'affectation du résultat de l'exercice 2022

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : Contrairement aux notices suivantes, ici nous avons une notice qui est purement comptable à fin de rééquilibrage et d'écriture comptable avec d'une part l'intégration et la répartition du boni de liquidation du Syndicat Forum Métropolitain du Grand Paris pour des montants de 25,38 € et 154,77 € en investissement, et d'autre part pour l'écriture rectificative dans le budget 2022 pour un montant de 102.753 € qui étaient en réalité dans le « reste à réaliser » et qui doivent être imputés au budget. C'est un simple jeu d'écritures à la demande de la Trésorerie et qui n'entraîne aucune conséquence financière d'aucune sorte. Cela dit, nous devons prendre acte du boni de liquidation et de sa répartition, prendre acte de la demande de la Trésorière principale et par hypothèse l'exécuter et modifier ainsi que cela figure dans la notice avec les différentes lignes comptables.

Y a-t-il une demande d'explication ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. Je vous remercie, c'est adopté.

6. Budget principal 2023 - Décision modificative n°1

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : Alors là pour le coup, nous sommes effectivement sur quelque chose qui est beaucoup plus structurant, cette délibération est tout à fait importante puisque c'est notre première et ce ne sera pas la dernière décision modificative du budget 2023 afin de tenir compte d'un certain nombre d'éléments qui sont advenus depuis le vote du

budget. Je ne vous cacherai pas que j'aurais aimé que cette délibération ait un autre tour et surtout avoir des nouvelles plus satisfaisantes à communiquer, même si elles ne sont pas, loin s'en faut, désespérantes mais elles sont tout de même extrêmement préoccupantes.

Le premier point sur lequel je veux insister, vous avez eu la notice donc vous avez les chiffres, ce point sur lequel je veux insister, c'est sur la contribution nouvelle au Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France, le FSRIF, auquel nous n'étions jusqu'à présent pas assujettis, nous savions qu'il y avait un risque qui avait été évoqué au moment du ROB mais nous n'y étions pas assujettis, et le fait est qu'il s'avère que nous avons été identifiés comme ayant franchi des seuils, un seuil relatif au potentiel financier par habitant que nous avons franchi de 1,3 €, sur 1 575 €, c'est vraiment l'épaisseur du trait, d'une part ; et d'autre part l'élément lié au nombre d'habitants, nous sommes à 13 habitants du chiffre au-delà duquel il aurait été possible de ne pas être soumis à cette contribution.

Il faut savoir qu'il y a quand même un petit point de contentieux que j'ai fait valoir auprès du Préfet de Région en formulant un recours gracieux contre cette suggestion, en raison du fait qu'il n'y a pas eu de recensement annuel et que par voie de conséquence, on a un recensement qui ne tient pas compte notamment de la présence d'habitants dans l'immeuble numéro 5 de la résidence du Moulin de Grais où nous accueillons plus de 70 personnes depuis désormais plus de deux ans, qui ne sont pas prises en compte. Donc je l'ai un petit peu saumâtre si vous excusez cette expression triviale du fait que l'on nous dise qu'à 13 habitants près, on franchit le potentiel fiscal alors qu'on ne compte pas 70 personnes qui vivent, de fait, sur la commune depuis maintenant deux ans. Le recours a été fait à titre gracieux, encore une fois on n'ira pas au contentieux c'est certain. Toutefois, concernant le seuil du recensement, le recensement est faux par rapport à la réalité mais juridiquement, le recensement reste le recensement. Donc je ne crois pas trop qu'on sera entendus mais on est tellement sur l'épaisseur du trait et les conséquences financières sont tellement importantes que je crois qu'il fallait essayer de faire valoir des arguments de raison, à défaut d'être totalement indiscutables sur le plan de la rigueur du raisonnement.

En tout cas, nous avons là un prélèvement qui n'était pas par hypothèse inscrit au budget de plus de 200 000 €. Réjouissons-nous puisque cela n'est que pour 50 %, à partir de l'année prochaine, nous serons soumis à un prélèvement de près de 450 000 € au titre de ce Fonds de Solidarité.

Ceci dit, il y a un point qui est moins négatif mais qui a une forme de corrélation entre le prélèvement au titre du Fonds Régional de Solidarité et le FPIC qui est national : on aura moins de FPIC à payer en ayant le Fonds Régional, ceci dit ce n'est qu'à moitié une bonne nouvelle puisque pour le FPIC il y a un mécanisme communautaire qui fait que la communauté d'agglomération en assume une partie au titre de la solidarité territoriale, ce qui, si je ne m'abuse, n'est pas le cas pour le Fonds Régional. Donc on sera quand même dans une situation de toute façon où ce prélèvement supplémentaire restera bien un prélèvement supplémentaire.

Deuxième point qui nous a été notifié, nous savions que nous y étions exposés mais c'est désormais confirmé : nous sommes soumis à « l'amende » SRU, la contribution pour le fait de ne pas atteindre les 25 % de logements sociaux sur le territoire communal, pour un montant de 104 000 € qui n'était pas inscrit au budget et qui le sera au terme de cette délibération modificative. Ce n'est pas une grande surprise. À nouveau on est sur quelque chose qui de toute façon sera impacté par le fait que nous sommes en train de préparer un contrat de mixité sociale avec l'Etat, ce qui rebattra un petit peu les cartes, mais en tout cas nous devons aussi assumer ce prélèvement nouveau.

En revanche il y a quand même une nouvelle qui est plus positive et qui est que l'État aussi fait ses calculs et on nous a notifié le fait que le FPIC précisément serait, ce qui n'a rien à voir avec les points précédents mais c'est ainsi, d'un montant inférieur de 50 000 € à ce qui était prévu, ce qui nous amène donc globalement à un recalibrage aux alentours de 280 000 €.

En soi ce serait déjà une mauvaise nouvelle mais la vraie mauvaise nouvelle, elle est liée à quelque chose qui n'est absolument pas dépendant de la collectivité, à savoir le marasme immobilier qui a clairement atteint notre collectivité. Vous savez probablement, ce sont les chiffres qui sont communément répandus, que l'on a entre 30 et 40 % de diminution des droits de mutation à titre onéreux. Donc des mutations immobilières, et partant des recettes importantes pour la collectivité. Nous vous proposons aujourd'hui d'intégrer cette diminution, donc cette non-recette pour un montant de 400 000 € et là, sans vouloir avoir l'air particulièrement dramatique, il me paraît tout à fait clair que l'on reste extrêmement optimistes alors même que l'on était partis sur un schéma très raisonnable sur le montant des droits de mutation à titre onéreux, il est tout à fait probable qu'en prévoyant qu'on aura 400 000 € de moins, on reste encore au-dessus de ce que l'on constatera effectivement ; on voit très bien que les mutations sont arrivées à un stade quasiment à l'étale par rapport à il y a quelques

mois, on a une à deux mutations là où l'on en avait beaucoup plus les années précédentes.

Évidemment on a ici une perte de ces droits de mutation qui va avoir un effet tout à fait important sur nos équilibres budgétaires et qui impactera évidemment les excédents que l'on pourra constater à la fin de l'exercice. On équilibrera évidemment, en revanche cela nous placera pour 2024 dans une situation extrêmement contrainte. Cela dit, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles parce qu'on a tout de même eu les rectifications usuelles de la part de la CAF et de la part des recettes liées aux impôts fonciers où par rapport au budget initial nous pouvons enregistrer 240 000 € de plus pour les impôts locaux, 175 000 € pour la CAF et, hasard des chiffres, nous avons également un surplus de recettes de 175 000 € liées à la participation des familles. Donc on équilibrera, et il n'y a pas besoin d'être particulièrement artiste en la matière pour y arriver, en revanche à nouveau, arriver à l'équilibre ce n'est pas dégager les excédents, dont nous avons besoin évidemment pour pouvoir investir, ici on n'est pas du tout dans ce cadre-là. Accessoirement, cela témoigne du fait qu'il fallait évidemment, nous n'en doutions pas, procéder, aussi douloureux que ce soit, à l'augmentation des impôts qui a été réalisée, au taux qui a été retenu puisqu'on arrive très clairement à une situation dans laquelle, -on le verra au moment du compte administratif- nos capacités d'autofinancement, alors même que nous avons augmenté les impôts, vont se trouver réduites à une proportion que nous n'avons jusqu'à présent pas connue. Cela justifie aussi ô combien le plan d'investissement dans la sobriété que nous avons lancé, notamment au titre de l'éclairage public et du remplacement des pompes à chaleur car tout ce qui ne sera pas dépensé en fonctionnement sur 2024 nous permettra de récupérer un petit peu de respiration, du moins on peut l'espérer, et de faire face à ce type de conjoncture.

Ce faisant, je suis passé du côté de l'investissement, et le fait est que là aussi nous avons des éléments à souligner dans le cadre de cette délibération modificative, avec tout d'abord d'excellentes nouvelles par rapport aux investissements. Vous savez que nous avons coutume, on ne l'a pas fait uniquement pour le RER Vélo, nous avons coutume de ne pas enregistrer de subventions qui n'ont pas été notifiées puisqu'elles ne sont par hypothèse pas sûres, ce qui donne à notre budget une forme de solidité du fait que nous n'inscrivons que les choses que nous pensons pouvoir financer par nous-mêmes, même si l'on sait que l'on a fait des demandes de subventions, et cela nous permet de retrouver un peu de souplesse.

C'est exactement ce qu'illustre cette délibération modificative puisqu'en effet nous

avons demandé des subventions et nous avons obtenu 600 000 € de subventions au titre du Fonds Vert de l'État pour les travaux de la Vallée à la Dame, la réfection de la toiture de la grande salle, et pour le passage en Leds de l'éclairage public. Le fait est que cela ne va pas s'arrêter tout de suite, l'État flèche et réoriente un certain nombre de fonds autour de ces dynamiques de transition, nous avons rempli les cases nécessaires en la matière, et ces subventions sont tout à fait bienvenues et importantes. Cela ne paye pas tout mais c'est tout de même extrêmement appréciable et je veux remercier publiquement l'ensemble des services en votre nom à tous pour le travail qui a été fait, pour nous assurer effectivement d'avoir les dossiers qui tiennent la route que sont carénés, qui répondent aux objectifs et qui permettent effectivement d'obtenir ces subventions.

J'observerai cependant, et c'est un point sur lequel nous nous en sommes ouverts très généralement, que les maires, de quelque obédience qu'ils soient vis-à-vis de l'État, s'accordent sur le fait que l'on est quand même dans une forme de relative opacité. On est très contents d'avoir obtenu ces subventions mais la façon dont les Fonds Verts sont répartis entre les diverses communes et la manière dont cela est réalisé, c'est quand même quelque chose qui demeure un petit peu mystérieux. Donc, eh bien ma foi on remplit le plus de dossiers possibles, le plus consciencieusement possible, en sachant que malheureusement il y a plus d'appelés que d'élus, mais c'est commun.

Nous devons aussi intégrer une subvention de 325 000 € concernant la vidéoprotection et nous devons aussi intégrer la notification que nous avons reçue de l'aide à la Relance de la Construction Durable. Avec une position ici un peu paradoxale puisque je vous annonce aujourd'hui que nous devons dans une délibération modificative intégrer cette aide à la relance de la construction durable qui représente quand même un montant de 102 000 €. Donc ne nous accommodons pas trop d'avoir ce montant dans nos comptes puisqu'en réalité il s'agit d'une aide qui était relative à la création de logements, corrélée à la délivrance de permis de construire effectivement octroyés, ces 102 000 € étaient une prime d'accompagnement à la construction sur deux permis de construire qui effectivement ont été délivrés et valables mais qui ne déboucheront pas sur une construction puisqu'il s'agissait d'une part du projet de la route de Bièvre qui a été définitivement abandonné et le projet a été retiré d'une part, d'autre part de la place de l'Europe sur le carrefour entre la place de l'Europe et l'avenue de la République, le permis de construire avait été délivré, il a été purgé de tous ses recours de tiers mais a été abandonné par celui qui le portait qui était, je crois que je peux le dire... je réfléchissais juste au caractère public ou non de l'information mais comme le permis a été délivré et que cela a été affiché, je peux

le dire, c'était Franco-Suisse qui s'est retiré du projet, et donc nous perdrons le fait générateur de cette subvention, donc aujourd'hui nous inscrivons la recette, nous devons inscrire la restitution très prochainement, c'est un jeu d'écritures mais cela nous arrive régulièrement.

Mais ce n'est pas tout. Au titre des recettes d'investissement, nous avons également quelques mauvaises nouvelles : une mauvaise nouvelle intermédiaire provisoire au titre du soutien sur l'investissement voirie : la communauté d'agglomération Paris/Saclay a plafonné ce soutien à l'investissement voirie pour 2022 avec un plafond qui déjoue nos prévisions puisque nous aurons 215 000 € que nous ne recevrons pas alors que nous y comptions ; en revanche pour 2023 le plafond a été réaugmenté de plus de 40 %, ce qui fait qu'on n'aura pas la même difficulté en 2023 ; mais pour 2022, cela a été notifié et nous avons une recette inférieure à celle sur laquelle nous tablions. Cela, c'est conjoncturel, déplorable mais conjoncturel, en revanche, et là il y a quelque chose qui est effectivement beaucoup plus préoccupant sur un montant qui est à peu près équivalent, qui est d'observer que corrélativement à la baisse des mutations et des droits de mutation, nous avons une baisse des réalisations immobilières sur la Ville et au titre de la taxe d'aménagement, nous observons une diminution que nous évaluons à 240 00 € par rapport à ce que nous avions prévu, et nous devons donc tenir compte de ces éléments.

Concernant maintenant les dépenses d'investissement, puisque nous avons les recettes et que nous avons les dépenses : globalement il vous est proposé d'une part d'inscrire pour 150 000 € la fin des travaux de la Maison de Santé, il y a un certain nombre de travaux qui ont dû être rajoutés par rapport à ce qui avait été initié : un garde-corps d'escalier, une clôture devant la pompe à chaleur, des protocoles transactionnels sur la réalisation du chantier puisque nous avons été en confrontation discourtoise avec un des entrepreneurs au titre de la base vie, et nous avons fini par une transaction avec un protocole transactionnel qui nous coûte à peu près 40 000 € ; et puis des dépenses sur les boîtes aux lettres, les plaques des médecins, quelques travaux d'agencement et une provision pour clôture extérieure qui nous amène à un montant de 150 000 €.

En revanche vous verrez un jeu d'écritures autour de la Vallée à la Dame et du VIF, le RER vélo, puisqu'il s'agit ici tout simplement de profiter de cette délibération modificative pour pouvoir passer ces opérations, identifier ces opérations en opérations et donc les sortir de ce point de vue comptablement de la masse générale pour pouvoir suivre plus précisément l'ensemble de ces opérations, les frais qui y sont

associés mais aussi les recettes que nous en espérons ; pour la Vallée à la Dame nous venons d'en avoir un exemple à l'instant ; pour le VIF nous espérons avoir de bonnes nouvelles assez rapidement.

Nous arriverons donc évidemment à un équilibre général de la section d'investissement, ce qui n'est pas une matière à option mais vous voyez que malheureusement la tendance est quand même d'avoir moins de recettes, plus de dépenses, et donc potentiellement de redouter les effets que cela pourra avoir, mais je n'anticiperai pas, rassurez-vous, sur le débat d'orientations budgétaires, sur un avenir qui sur le plan financier sera moins souriant qu'on ne pourrait penser qu'il aurait pu être.

Voilà pour la présentation sommaire. Je reste évidemment à votre disposition pour tout échange.

Mme Caroline FOUCAULT : J'ai une question : Par rapport aux recettes supplémentaires sur la facturation aux familles, je voudrais savoir si c'est l'effet du nouveau calcul avec la CAF ?

M. le Maire : Non, pas encore.

Mme Caroline FOUCAULT : Pas encore. Et c'est pourquoi ? Parce que les familles sont plus riches qu'avant ?

M. le Maire : Non, elles ne sont pas plus riches, c'est qu'il y a eu plus de services, c'est un volume de services, et quand on passe les budgets, on est toujours sur quelque chose qui est relativement « raisonnable » parce qu'on ne sur-anticipe pas les recettes et il vaut évidemment mieux passer une délibération dans ce sens-ci que dans l'autre, donc on avait été très raisonnables et en fait probablement qu'il y avait quand même un petit effet de queue Covid par rapport à l'ensemble des services et là on est revenus en fait exactement sur une année pleine.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. Donc plus d'utilisations sur l'année.

M. le Maire : Oui, exactement.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. Je croyais que l'on ne mettait plus d'agents à la disposition et en fait il n'y en aurait qu'un pour 2 308 €, ce n'est pas grand-chose, je

ne sais pas ce que cela veut dire. Non, c'est autre chose aussi ?

M. le Maire : On murmure dans mon oreillette que ce n'est pas une mise à disposition mais que c'est un détachement avec le Sénat, en fait on est sur des partenariats avec des bouts de financement de poste...

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. C'est pour cela que c'est en recette ?

M. le Maire : Oui, c'est pour ça que c'est en recette, c'est parce que cela fait partie des points sur lesquels on a des remboursements.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. Complément de la taxe foncière : c'est le premier complément, est-ce qu'il y aura un autre chiffre ?

M. le Maire : A priori non puisque c'est la Trésorerie de Palaiseau qui a répercuté ces chiffres-là que nous intégrons dans le budget.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. En tout cas les Verriérois ne sont pas contents de payer leur taxe foncière vu l'augmentation...

M. le Maire : Et ceux qui ont dû la voter non plus ! Ils ne sont pas les seuls.

Mme Caroline FOUCAULT : Oui mais ça fait quand même beaucoup, ça fait quand même 119 % qui viennent de la Ville, pour 119 % de l'augmentation c'est la Ville, et Monsieur le Maire, est-ce que vous pourriez réexpliquer aux Verriérois qu'en fait l'État donne quand même à la Ville pour « compenser » en fait l'absence de la taxe d'habitation, en tout cas un montant, et je pense que les Verriérois ne le comprennent pas...

M. le Maire : Les Verriérois comme tous les Français !

Mme Caroline FOUCAULT : Comme tous les Français parce que beaucoup disent : la taxe d'habitation on nous l'a retirée, donc, jusqu'où vont-ils aller ? Mais quand même, cela fait une double peine.

M. le Maire : Mais non !

Mme Caroline FOUCAULT : Je vous rappelle que l'argent que l'on donne à l'État, c'est

la population aussi au sens large, pas que les Verriérois mais c'est quand même notre argent et donc vous allez toucher deux fois notre argent puisque l'État vous donne une compensation de la taxe d'habitation, vous augmentez la taxe foncière, il faut comprendre qu'il y a beaucoup de Verriérois qui ont de grosses difficultés parce qu'autour de nous, les gens ont entre 200 et 500 € et plus d'augmentation, et même si on les a prévenus, ils ne s'attendaient pas à des montants pareils !

M. le Maire : Alors c'est vrai que la Ville touche ce que l'on appelle le coefficient de compensation « co-co » versé par l'État pour compenser les non-recettes liées à la part communale de la taxe d'habitation au moment où elle a été supprimée, c'est indiscutable, si ce n'est que ce coefficient est un coefficient fixe qui a été calculé au moment de la décision, il y a maintenant un peu plus de trois ans, sur la base des chiffres d'il y a trois ans et avec ce montant fixe qui n'intègre pas du tout la variabilité qu'avait la taxe d'habitation auparavant. Ce qui fait donc qu'à euro constant, il est faux de dire que nous sommes intégralement compensés de la baisse de la taxe d'habitation.

Mme Caroline FOUCAULT : Je n'ai pas dit « intégralement », ce n'est pas ce que j'ai dit ! Absolument pas.

M. le Maire : On me demande une explication et j'y réponds le plus simplement possible. Nous ne sommes donc pas compensés intégralement de la baisse de la taxe d'habitation. Mais lorsque nous augmentons les impôts, ce n'est pas par rapport à la taxe d'habitation et à cette baisse, c'est par rapport à la conjoncture globale des charges de fonctionnement et des besoins d'investissement de la collectivité et ces délibérations modificatives viennent parfaitement l'illustrer. Nous n'avons pas inventé l'inflation, nous n'avons pas inventé l'augmentation des fluides, nous n'avons pas inventé le besoin d'investir qui est le nôtre et le besoin de dégager des marges pour le faire sans diminuer les services qui sont réalisés. Je ne vais pas refaire le ROB ou la délibération sur le budget, on aura l'occasion d'y revenir, on aura l'occasion aussi de voir, et cette première délibération le manifeste très bien, il était absolument nécessaire pour une bonne gestion de la collectivité que nous fassions, aussi douloureux que cela a été, ce que nous avons fait, en tout cas tout en sachant très bien que ce n'est pas une mesure populaire, que ce n'est pas une mesure agréable, et pour en souffrir moi-même comme beaucoup d'autres, eh bien effectivement j'ai la certitude qu'il n'y avait pas d'alternative ; et quand on verra nos ratios et quand on verra les enjeux de la situation financière qui est la nôtre, la seule question que l'on pourra se poser, c'est de savoir s'il n'aurait pas été plus raisonnable de les augmenter davantage. Et à cela, la

réponse est clairement non, cela n'aurait probablement pas été raisonnable et satisfaisant, il nous faut trouver d'autres voies de solutions, mais nous n'aurions pas pu équilibrer le budget d'une façon acceptable si nous n'avions pas procédé à cette augmentation.

M. Vincent HULIN : Cela fait deux fois que tu dis que cette décision modificative prouve que l'augmentation des taux était justifiée. Alors dans les recettes ou les dépenses de fonctionnement, surtout dans les recettes, ce qui est lié en fait à l'augmentation du taux, c'est une partie du complément de notre taxe foncière, j'imagine. C'est la seule. Cela fait deux fois que tu dis que cette décision modificative prouve qu'il fallait bien augmenter les taux de cette manière-là, est-ce que tu peux avancer les chiffres que nous avons là dans cette décision-là ?

M. le Maire : Non, bien sûr

M. Vincent HULIN : Je sais ce que tu vas me dire.

M. le Maire : Non mais mon propos n'est pas par rapport aux recettes que nous avons eues, c'est par rapport à la conjoncture. C'est-à-dire que les effets de l'augmentation, nous les avons intégrés pour à peu près 1 million par rapport à l'augmentation du taux qui avait été votée au moment du budget, et qui est corrigée par le chiffre d'environ 275.000 € que la Trésorerie nous a communiqué. Ça, ce sont les recettes que nous avons, et le fait est que nous avons construit un budget à l'équilibre avec ces éléments. Ce qui montre qu'il fallait effectivement les augmenter, c'est que nous observons qu'un certain nombre d'indicateurs, eux, sont extrêmement préoccupants, et ce sont les baisses que j'ai évoquées, ou les prélèvements supplémentaires sur lesquels nous n'avions pas construit. Parce que si nous n'avions pas eu davantage de recettes liées à cette augmentation, alors nous n'aurions pas pu écraser ces dépenses supplémentaires là où accessoirement on espérait avoir quelques bonnes surprises par rapport à ce qui avait été inscrit au budget qui était raisonnable et prudent, et donc par voie de conséquence, pour contrebalancer cette augmentation des charges ou ces non-recettes, il nous aurait fallu trouver ailleurs dans le fonctionnement des éléments qui permettaient de faire face. Et de ce point de vue de l'équation, on sait bien que si nous n'avions pas augmenté les impôts, nous n'aurions pas été en capacité d'atteindre, ce qui est forcément extrêmement délicat, un équilibre dans le budget de fonctionnement. C'était juste cela l'objet de mon propos.

M. Vincent HULIN : J'entends bien mais ce qu'il faut avoir en tête, c'est que là, cette

décision modificative encore une fois en fonctionnement, il y a aussi en investissement bien sûr, en fonctionnement est équilibrée sans que n'intervienne ce taux, cette augmentation, donc cela veut dire...

M. le Maire : Non, non...

M. Vincent HULIN : J'entends bien...

M. le Maire : Non, c'est intervenu déjà !

M. Vincent HULIN : Mais là, aujourd'hui, dans les chiffres que nous avons ici devant les yeux, tu viens de confirmer que l'augmentation du taux n'impacte aucun de ces chiffres.

M. le Maire : L'augmentation du taux, elle impacte ...

M. Vincent HULIN : Ce que je veux dire, c'est que là, en fait on a créé une situation sur laquelle par nos recettes et par nos dépenses on arrive à un équilibre, mais ce que je demande, c'est de manière très précise comment, du fait que tu as augmenté le taux, dans ces chiffres que nous avons là devant les yeux, cela nous amène à une justification supplémentaire par rapport à ce que nous avons déjà discuté. J'ai bien compris que par rapport au budget initial, etc., on avait une différence d'appréciation, mais je ne vois pas en quoi les chiffres que là on a devant les yeux ce soir nous prouvent, nous amènent une information supplémentaire sur cette augmentation, or cela fait deux fois que tu le dis ce soir.

M. le Maire : A tout le moins, cela témoigne de la très grande fragilité de notre situation et du fait que nous sommes exposés -ce qui est quand même tout à fait considérable par rapport à notre budget entre ce qui ne rentre pas et ce qui sort d'une façon inopinée- à environ 1 million, ce que nous n'avions absolument pas anticipé. Or il y a ce que nous passons dans le budget et ce dont nous sommes sûrs, et il y a ce qui constitue une forme d'espérance légitime parce qu'on a un certain nombre d'indices qui nous laissent à penser qu'on pourra avoir, ce ne sont pas des bonnes surprises parce que ce ne sont pas des surprises, qu'on pourra avoir des évolutions qui seront positives, en fait toutes les marges d'évolution positive sur lesquelles nous comptions se trouvent *de facto* absorbées. Normalement, ce que nous attendions, ce que nous espérions, si nous avions été à éléments constants, c'était de pouvoir enregistrer un excédent de recettes qui nous aurait permis effectivement d'être balancés en section

d'investissement, et ce que je suis en train d'annoncer, c'est qu'en réalité, là où nous espérions pouvoir être sur une situation globalement stable par rapport aux années précédentes, nous allons nous retrouver selon toute vraisemblance dans une situation qui sera une situation sur laquelle nos excédents vont être très lourdement affectés, dans une situation dans laquelle, et je l'assume parfaitement, nous avons un taux d'endettement qui est un taux d'endettement important, ce qui va mécaniquement nous placer pour au moins l'exercice 2024 dans une situation qui sera une situation que l'on qualifiera de « peu confortable ». Mais on aura l'occasion d'y revenir à nouveau.

M. Vincent HULIN : C'est sûr !

Mme Caroline FOUCAULT : Les gens qui écoutent n'ont pas les chiffres mais il faut savoir qu'en section de fonctionnement, ce sont les droits de mutation, les 400 000 € tout ronds, qui font l'équilibre. Ça c'est clair. De toute façon les droits de mutation, c'est jusqu'au 31 décembre, et donc on sait que cela va évoluer dans un sens ou dans l'autre ...

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Caroline FOUCAULT : Vous avez des chiffres aujourd'hui, et vous avez quand même jusqu'au 31 décembre, il peut encore arriver de bonnes surprises.

M. le Maire : Non, en fait il y a un différentiel. Il faut que l'on soit notifiés de ces droits de mutation, donc en réalité... mais oui, on peut espérer une bonne surprise.

Mme Caroline FOUCAULT : Moi je suis désolée, le problème du nombre de Verriérois, je l'ai ouvert au mois de juillet en disant que l'on avait un problème de déficit de personnes qui faisait que l'on allait avoir des problèmes à l'avenir pour les subventions, la preuve en est au mois de septembre ; j'ai aussi parlé des choix que vous faisiez, ce sont vos choix, il n'y a pas de problème, j'accepte, mais on ne voit pas trop dans la Ville, en fait les Verriérois ne voient pas trop dans la Ville l'évolution qu'il y a en cours alors que les budgets ont vraiment augmenté. Quand on regarde le bilan total, oui, Malraux est en train d'être construit, il va être très bien, ok, mais par exemple sur les routes, non, on ne voit pas. Sur les routes, sur la voirie, non on ne voit pas. Donc, je comprends, je suis d'accord que le contexte est difficile, il est difficile pour tout le monde et pas que pour la collectivité, mais il y a peut-être un « minimum syndical » à avoir où l'on ne se retrouve pas. Et c'est important aussi de le dire. Quand on est super contents d'avoir des subventions que l'on a demandées, c'est normal d'avoir les

subventions que l'on a demandées, même si c'est difficile, même si c'est dans un contexte très compliqué...

M. le Maire : Il ne manquerait plus qu'on ne les demande pas !

Mme Caroline FOUCAULT : Mais c'est pour tout le monde ; et puis ce que je voudrais dire, c'est que pour Paris/Saclay pour 2022 il y a eu un plafond et donc vous touchez moins de subventions, je rappelle qu'ici, il y a des gens qui votent à Paris/Saclay, qui ont voté ou pas ce plafond, et donc après il faut assumer. A un moment, c'est comme l'augmentation de Paris/Saclay sur la taxe foncière, ils se sont bien servis aussi. Donc vous faites partie aussi de ces organismes, à un moment, il y a un contexte d'accord, mais les Français ne pourront pas toujours payer, payer, payer !

M. le Maire : J'entends cette déclaration qui figurera au procès-verbal de cette réunion.

Mme Andrée THEISEN : Est-ce que l'on pourrait avoir une idée des 150 000 € d'études diverses ?

M. le Maire : On se laisse une enveloppe d'études pour pouvoir le faire, si jamais on ne les a pas utilisés, on observera, on procédera à un rééquilibrage budgétaire. C'est une affectation qui nous permettra de faire face. Or, accessoirement, on a quand même plusieurs domaines sur lesquels il y a des études qui sont lancées, mais je n'ai pas de réponse plus précise à fournir ce soir.

Cela étant posé, qui s'oppose à cette décision modificative ? Qui s'abstient ? Réussir, Rassembler, merci. La délibération est donc adoptée, je vous remercie.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Nous allons lier les deux délibérations prochaines, la 7 et la 8, sur l'exonération de la taxe foncière pour les logements anciens et pour les logements neufs, je laisse la parole à Monsieur le Maire.

7. Exonération de la taxe foncière pour les logements anciens achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui font l'objet de dépenses en faveur des économies d'énergie

8. Exonération de la taxe foncière pour les logements neufs achevés à compter du 1^{er} janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : Vous avez ici deux propositions de délibérations qui sont dans la suite logique du plan de sobriété communal et de la démarche d'accompagnement de l'ensemble de la commune vers des transitions énergétiques et au-delà environnementales, vers un changement des pratiques, un changement des consommations, et essayer d'avoir tous les leviers possibles qui soient mobilisés, les leviers communaux bien sûr, j'en faisais état tout à l'heure, dont le plan de sobriété que nous avons voté avec toutes ses dimensions, tant en fonctionnement : la fermeture de certains équipements, davantage que ça n'était le cas auparavant, mais aussi en termes d'investissement, je pense notamment aux pompes à chaleur installées à l'école Honoré d'Estienne d'Orves et celle qui est en cours d'installation à David Régnier et à Paul Fort, et je pense aussi au déploiement des panneaux solaires que nous essayons de faire le plus systématiquement possible afin de moins consommer mais par ailleurs produire un peu d'énergie dans des conditions qui soient plus satisfaisantes par rapport aux objectifs de développement durable.

La commune a des moyens mais en réalité, on le sait bien, ce n'est pas l'action communale qui sera la plus déterminante par rapport aux consommations énergétiques sur le territoire, c'est bien l'ensemble des habitations, l'ensemble des locaux qui est concerné par cette dynamique, par cette nécessité de transition énergétique. De ce point de vue -et évidemment c'est un chiffre dont je ne sais pas s'il est parfaitement actuel mais Vincent me corrigera si ce n'est plus le cas- je crois me souvenir qu'on m'expliquait qu'il y avait un taux de renouvellement du particulier qui est entre 1 et 2 %, plutôt près de 1 que de 2 % annuel, ce qui veut dire que si l'on se réjouit en disant de la RT 2020 « super ! », avec un taux de renouvellement de 1 % par an, on ne va pas beaucoup faire par rapport aux enjeux de changements climatiques auxquels nous sommes tous sensibles d'une part, ni aux problématiques de coûts et de consommations, au-delà du changement climatique auquel nous sommes également particulièrement sensibilisés.

Un des leviers importants, c'est évidemment le levier de l'ensemble du tissu et de ce point de vue, il y a des instruments qui sont proposés aux communes, dont celles-ci se servent ou non pour encourager les habitants à franchir le pas, il ne s'agit évidemment pas de financer ces opérations mais de contribuer pour la part communale qui est rendue possible par le législateur à ce mouvement ; il faut savoir qu'il y a des aides qui sont au niveau territorial, il y a des aides qui sont au niveau national, il y a un dispositif qui est ouvert, qui existe, qui est celui de l'exonération partielle de la taxe foncière qui peut être votée par la collectivité lorsque les propriétaires de logements, alors ne me demandez pas pourquoi, construits antérieurement à 1989 ou postérieurement à 2009, il y a une forme de double décennie maudite dans le trou de la raquette, je ne sais pas, je n'ai pas d'explication mais en tout cas ce sont bien les bornes temporelles qui sont posées. Lorsque les propriétaires font des travaux qui vont avoir pour effet de placer les constructions réalisées dans les clous du bâtiment basse consommation, un certain nombre de ces travaux sont éligibles et c'est un dispositif dont il est très important de souligner qu'il est piloté par l'État, c'est-à-dire que ce qui appartient à la commune, c'est uniquement de voter ou non l'exonération de la taxe foncière, et quand c'est possible, la durée et le montant, le pourcentage de cette exonération. Ensuite, le dispositif est porté par l'État qui, au moment où il va faire les différents calculs, va opérer lui-même la mise en œuvre de cette délibération.

Nous n'avons pas ce dispositif, j'ai été plusieurs fois interrogé par des Verriérois désireux de faire évoluer leur habitation sur ce point, de savoir s'il y avait ou non un accompagnement au titre du bloc communal, la réponse était non, et en fait, en y réfléchissant, il nous est apparu qu'on était dans une logique d'accompagnement des transitions tout à fait conforme à notre plan de sobriété, cette fois-ci d'une sobriété qui va être dans l'accompagnement des Verriérois et des travaux des Verriérois. Voilà pour le principe de cette double délibération pour les deux cas qui sont prévus par le Législateur.

Alors il y a évidemment une question qui serait tout à fait pertinente à poser qui est : combien cela va nous coûter ? Et là pour le coup il y a une difficulté qui est tout à fait considérable : nous nous sommes rapprochés de certaines des communes voisines mais il faut savoir qu'il y a un certain nombre de communes de notre entourage qui sont déjà passées à l'exonération, c'est le cas de mémoire de Palaiseau, d'Orsay, Massy, Chilly-Mazarin ... Gif sur Yvette ne l'a pas fait... Longjumeau a passé aussi la délibération en 2021. La difficulté, c'est que nous n'avons pas, alors on s'est rapprochés de ceux qui étaient passés avant nous, nous n'avons pas le chiffre du

retour d'expérience sur ces exonérations. Donc il s'agit de voter un principe d'exonération qui est un principe qui ne nous fait pas prendre de risque, le seul risque serait d'avoir une recette moins grande par rapport à la fiscalité liée à la taxe foncière bien sûr, mais cela nous fait prendre un risque extrêmement mesuré parce qu'en réalité, quand on voit les déclarations de travaux, quand on voit le volume réalisé, on peut considérer qu'on sera sur quelque chose de l'ordre de quelques dizaines ; d'ailleurs on peut le regretter parce que si le mouvement était massif, ce ne serait pas forcément plus mal, et sûrement qu'il y a d'autres enjeux notamment pour trouver des entreprises capables de réaliser dans de bonnes conditions ces travaux ; enfin il y a tout un tas de questions à ce sujet très complexes mais il nous est apparu que même en ne pouvant pas donner le montant en moins des non-recettes fiscales liées à ce dispositif, cela vaut quand même la peine de l'accompagner et donc effectivement il y a un truc un peu inconfortable que j'assumerais pour ma part sans grande difficulté qui est de voter le principe d'un dispositif d'accompagnement que l'on ne peut pas caper. Et d'ailleurs une des communes dont j'ai cité le nom tout à l'heure, je n'ai pas besoin de rentrer dans les détails, avait, et cela nous intéressait plutôt, capé le montant de l'exonération et a été retoquée au contrôle de légalité parce que précisément ce n'est pas possible de le faire. Et on peut le comprendre puisqu'en fait il y a une égalité devant l'impôt qui fait que devant l'impôt tout contribuable placé dans cette situation peut faire valoir le droit et la logique de l'enveloppe qui ne fonctionne pas en la matière, il faudrait passer à l'inverse par une subvention, là on pourrait dire on subventionne et puis on arrête de subventionner lorsque l'on n'a plus d'argent dans l'enveloppe, mais ce n'est pas l'équilibre du dispositif légal auquel nous vous proposons d'adhérer par cette délibération.

Voilà à grands traits. Vous avez les détails dans la notice. Par ailleurs j'attire votre attention sur le fait qu'on peut tenir à votre disposition, au-delà de [Légifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr), l'ensemble des notices techniques qui sont mises en place par le Gouvernement pour accompagner cette mesure et qui, je dois l'avouer, dépassent assez largement mes capacités d'explication et en partie de compréhension parce qu'il faut quand même être ingénieur pour pouvoir absolument tout comprendre, mais ça fonctionne. Y a-t-il des réactions ?

M. Hervé BAUDE : Juste une question, je viens de m'en apercevoir et je suis désolé de ne pas en avoir parlé auparavant : concernant la durée d'exonération, pourquoi est-elle de 5 ans pour les constructions après 2009 et 3 ans avant 1989 ?

M. le Maire : La loi est faite ainsi. On aurait potentiellement une marge sur le montant, pas sur la durée.

M. Hervé BAUDE : D'accord, merci.

M. le Maire : Et sur le montant, en fait, c'est à partir de 50 % de la taxe foncière, mais ça peut aller jusqu'à 100 % ; certaines communes ont voté 100 % ; je crois qu'il faut être un peu cohérent et qu'on ne peut pas à la fois augmenter les impôts en expliquant qu'on en a besoin, ce qui est vrai, et en même temps avoir une discussion d'exonération totale. Là l'exonération de 50 % est quand même un geste tout à fait significatif par rapport aux recettes fiscales ; mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce n'est pas une disposition budgétaire stricto sensu ; c'est vraiment une disposition politique d'impulsion pour accompagner les gens dans ce sens de cette transition, ce qui fait que j'espère quand même que ce sera consensuel ; après, vous faites ce que vous voulez.

M. Hervé BAUDE : En fait pour moi il aurait été plus logique de faire l'inverse.

M. Vincent HULIN : Oui effectivement il y avait la question de savoir qu'est-ce que ça pourrait avoir comme incidences financières mais c'est difficile à savoir ne serait-ce que parce qu'on ne sait pas qui va effectuer les travaux, quand, comment ? Mais on a quand même une idée peut-être du parc immobilier derrière, combien il y en a qui sont d'avant 2009, combien après 2009, etc., pour avoir quand même une proportion des résidences sur la ville, comment elles sont réparties, etc. ?

M. le Maire : Aucune idée.

M. Vincent HULIN : Ok. Sur le fond c'est plutôt bienvenu. Ce genre d'information aurait quand même permis de savoir si les 50 % sont adaptés et utiles, parce que finalement on peut avoir pas mal de demandes, ou bien de savoir si finalement on aurait pu pousser jusqu'à 100 % pour vraiment avoir une action super incitative sans avoir une incidence financière exceptionnelle ; c'est là où ce genre d'information aurait été utile.

M. le Maire : Pour répondre très précisément et concrètement cette délibération vaut tant qu'on ne la reprend pas. On n'a pas besoin de la revoter tous les ans, Je vous propose qu'on se donne rendez-vous en 2027 et que la question soit reposée par rapport au bilan sur l'opération ; là on n'a tellement pas de recul, en fait, c'était très tentant de dire 100 % parce qu'après tout, ce n'est que de la non-recette, ce n'est pas

de la dépense mais enfin, ceci dit, on vient de le voir dans la délibération précédente, la non-recette c'est très, très proche de la dépense parce que c'est de l'argent qui ne rentre pas, et là pour le coup, en fait, à vrai dire, ma crainte la plus grande, c'est que ça n'ait pas tout à fait l'effet attendu parce que les difficultés économiques sont telles, parce que les entreprises fiables ont des cahiers de charges qui sont tels qu'on peut redouter que ce soit plus quelques unités que quelques dizaines voire quelques centaines en soi. Je crois qu'il faut essayer et c'est un sujet sur lequel on se retrouve complètement, il faudra le moment venu qu'on essaie d'être plus allant et pas uniquement en maniant le bâton mais aussi en maniant la carotte et en essayant d'accompagner parce que cela va vraiment dans le bon sens pour tout le monde. Et je propose effectivement, enfin de toute façon on tâchera d'identifier les éléments... Je suis un peu inquiet du fait que les villes qui sont passées en 2021 n'aient pas été capables de nous renseigner, et ce n'est pas de la mauvaise volonté, c'est qu'on leur a demandé s'ils avaient mesuré et la réponse a été non.

Donc à la fois ça va dans le bon sens, et en même temps c'est assez prudent par rapport à ces enjeux.

M. Vincent HULIN : Et peut-être sur les questions qui sont posées sur la durée, les dates de 2009 à 89, à mon avis il y a deux raisons derrière : 1) est-ce que c'est un débat parlementaire déjà pour commencer ? Et 2) je suppose, j'espère en tout cas qu'il pourrait justement y avoir ce genre de raisonnement avec au niveau national des calculs sur le parc immobilier, ce que cela va pouvoir donner et donc les incidences financières qui font qu'en fonction de la date à laquelle on autorise, on n'autorise pas, ça change complètement les points de vue budgétaires. Donc, voilà, c'est là où c'est bien d'avoir ce genre de chiffres, mais j'ai bien entendu qu'ils étaient compliqués à avoir. C'est là où ce genre de chiffres peut avoir un intérêt.

M. le Maire : J'ai répondu non sur le volume, mais en fait en même temps on était là, et donc on voit bien ce qui s'est construit jusque dans les années 90 et ce qui s'est construit après 2009. En fait, l'essentiel de Verrières s'est quand même construit avant 1990. L'essentiel des lotissements ont été réalisés avant 90, toute la Plaine des Godets... Il y a quelques lotissements mais plutôt plus petits à l'ouest qui ont été construits après, mais la grande vague de constructions de Verrières, c'est plutôt avant 90. Et après il y a eu un taux de renouvellement qui est de l'ordre de 10 à 20 maisons par an les dernières années, donc cela veut quand même dire que le ventre mou de la grande majorité des constructions c'est plutôt avant 1989. Mais ça, c'est empirique, ce n'est pas scientifique.

Cela étant posé, y avait-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix sur les deux délibérations ? Non donc adoptées à l'unanimité, je vous en remercie très vivement.

9. Inscription à l'actif de terrains sans valeur comptable

(Rapporteur : François Guy Trébulle)

M. le Maire : C'est une délibération extrêmement intéressante, c'est encore un débat mais ce sera la dernière aujourd'hui avec Madame la Trésorière. Vous savez que nous avons un certain nombre d'actifs qui ne sont pas valorisés et que par convention, comme partout, nous valorisons à l'euro symbolique lorsqu'il y a des opérations à réaliser, ce qui n'est pas très fréquent mais qui peut arriver.

Ce qui pose une difficulté puisque pour pouvoir avoir des actifs à l'euro symbolique, il faut que nous ayons une masse identifiée qui permette comptablement de valoriser l'ensemble des parcelles à l'euro symbolique. Et donc nous nous trouvons dans cette situation d'aller jusqu'au bout de la fiction et de vous proposer de créer un item permettant de valoriser l'ensemble de ces terrains qui n'ont pas de valeur, pour une valeur de 100 €, ce qui nous permettra d'imputer sur ces 100 € identifiés d'éventuels euros symboliques que nous aurons à engager. Il s'agit en fait simplement de rendre possibles des écritures d'une façon un peu plus, oserais-je dire, confortable, je ne sais pas, pour pouvoir faire en sorte que ceux-ci s'intègrent ; on a des actifs qui ne sont pas valorisés, il faut les valoriser, on ne sait pas comment, on les valorise à l'euro symbolique, et finalement cela fait 100 €. Voilà. Bien sûr on sait que ce ne sera pas le cas, c'est un pur artifice comptable, mais il faut que ce soit passé en conseil municipal.

Y a-t-il une demande d'explication supplémentaire ? Non, merci. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. Merci. C'est donc adopté.

10. Frais de représentation de Monsieur le Maire et des emplois fonctionnels

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : Nous avons comme dans toute Ville des frais de représentation qui sont engagés par le Maire lorsqu'il reçoit, (c'est très gênant de parler de soi à la troisième personne du singulier), ce sont des frais qui sont engagés depuis quelque temps par moi, et pour moi, lorsque je suis amené à recevoir des parlementaires, ou des élus ou des entreprises dans cette fonction de représentation de la collectivité ; et il en va de

même pour les postes dit « fonctionnels » de chef de cabinet ou de directrice générale des services. Jusqu'à présent, et cela n'est ni bien ni mal, c'était comme ça, ces sommes étaient « noyées » dans les lignes générales de fonctionnement. Depuis quelques années, cela a été particulièrement rendu visible par quelques affaires qui ont défrayé les chroniques il n'y a pas si longtemps, il est apparu que cela posait en fait un problème de lisibilité et de clarté sur ce qui est engagé par le Maire pour des dépenses qui sont des dépenses légitimes mais sur lesquelles il est tout à fait légitime que la collectivité ait un droit de regard et de contrôle.

Il vous est donc proposé de fixer des enveloppes de frais de représentation avec un plafond annuel de dépenses qui pourra être modifié s'il s'avérait nécessaire d'engager davantage de frais de représentation, et ces frais de représentation vous sont proposés pour des montants annuels de 2 000 € pour le Maire et de 5 000 € pour la chef de cabinet et la directrice générale des services. Le montant est un peu plus élevé pour celles-ci, je précise que cela permettra notamment d'identifier dans la construction budgétaire les repas qui sont proposés avec les cadres. Il y a deux fois par an un repas qui est pris et qui sera dans cette dynamique-là et puis différentes réunions de travail qui peuvent justifier l'engagement de frais qui sont pour l'essentiel des frais de bouche. Cela n'existait pas, on vous propose de l'adopter, ce sera plus clair, soumis à votre contrôle évidemment avec des justificatifs, et nous verrons si c'est suffisant, si c'est trop (ce que je pense), si c'est trop peu, et puis de s'ajuster en fonction, le tout avec un peu plus de clarté qui me paraît particulièrement bienvenue.

Y a-t-il des remarques ? Des demandes d'explications ? Oui, Vincent.

M. Vincent HULIN : Ce n'est pas limpide pour nous mais c'est normal, c'est probablement dans l'équilibre budgétaire, est-ce qu'on a bien là l'ensemble des frais de représentation de l'activité du Maire ou des deux emplois que l'on a cités ? Est-ce que toutes les dépenses que l'on peut qualifier de frais de mandat de près ou de loin sont bien dedans ?

M. le Maire : Absolument.

M. Vincent HULIN : D'accord. Et deuxième question qui suit : cela veut dire que les maires adjoints par exemple n'ont pas de possibilité de bénéficier de cette enveloppe, donc il n'y a pas de remboursement de frais pour les maires adjoints s'il y a des frais engagés ?

M. le Maire : Alors si, il peut y avoir des frais de mission que l'on a votés d'ailleurs puisque quand il y a des déplacements, on en vote, et je pense qu'il doit pouvoir y avoir des frais de représentation du Maire si c'est moi qui mandate précisément un des adjoints pour aller me remplacer. Je ne suis pas là, on a un de nos amis burkinabais ou allemand ou anglais qu'il faut bien accueillir, indépendamment des manifestations pour lesquelles on a d'autres prises en compte ; dans ces cas-là ce sera imputé sur les frais de représentation du Maire pour la représentation.

M. Vincent HULIN : Et dernière question : ici on rentre dans la mécanique mais ça peut être important aussi sur le principe : quelle est la manière dont sont validées et désignées ces dépenses, sachant qu'en fait les personnes qui les engagent sont souvent aussi les personnes qui doivent les valider ?

M. le Maire : C'est identifié par celui qui engage la dépense effectivement, en l'occurrence votre serviteur, Madame la cheffe de cabinet ou Madame la directrice générale des services, et après c'est soumis au contrôle de la TP, et puis quand on est arrivés au maximum du montant, fin de partie, il faut recréer un droit de tirage ou ça ne peut pas passer.

Y a-t-il d'autres demandes d'explications ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de le mettre au vote. Y a-t-il une demande de mise au vote ? Il n'y en a pas. C'est donc **adopté**, je vous remercie.

11. Convention de partenariat pour la gestion de la forêt domaniale de Verrières entre la Ville, l'ONF et la CPS

(Rapporteur : M. Jean-Paul Mordefroid)

M. Jean-Paul MORDEFROID : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous arrivons au terme d'une longue discussion pour aboutir à cette convention de partenariat qui a un but très précis que vous avez vu dans la convention, c'est de donner un coup de main financier à l'ONF pour une partie de sa gestion, la partie qui concerne l'accueil du public. Alors je vous rappelle que par la loi l'ONF a trois missions : La valorisation du bois, la protection de l'environnement et de la biodiversité, et à ce titre il est vrai que nous avons dans la forêt de Verrières une réserve biologique intégrale de 42 hectares qui est suivie de près par des scientifiques, et une fonction d'accueil du public dont le coût est tout à fait différent si vous êtes dans les Vosges ou si vous êtes en forêt périurbaine de la région parisienne.

Qu'est-ce que c'est que les coûts liés à l'accueil du public ? C'est le nettoyage, c'est le remplacement des mobiliers urbains, des barrières et autres, fatigués, abîmés, ou simplement vétustes, mais parfois dégradés ; c'est un certain nombre de balisages, c'est un certain nombre d'éléments qui nous intéressent aussi évidemment dans la mesure où nous souhaitons que les Verriérois se sentent un peu chez eux dans la forêt de Verrières même s'ils y rencontrent aussi des gens qui ne sont pas tous de Verrières, mais on est accueillants, il n'y a pas de souci. Cependant, ça posera une petite question pour la fin de cette démonstration.

Et donc, l'ONF, depuis quelques années maintenant, fait le tour des communautés d'agglomération ou des communautés de communes qui sont souvent un peu mieux dotées financièrement que les communes elles-mêmes, pour leur proposer un budget qui permettrait de montrer qu'elles s'intéressent à l'environnement et donc à ce moment-là la communauté d'agglomération dit « Ah oui c'est une bonne idée, et on va partager cela avec la commune ». Donc, nous nous retrouvons embarqués dans un processus qui est vertueux certes mais qui d'ailleurs rejoint le processus précédent de prise en charge par la non-recette de taxe professionnelle d'une aide à l'économie d'énergie, qui là n'est plus faite par l'État mais faite par la commune, ou bien qui est la prise en charge par la commune de forces de police municipales nécessaires vu la difficulté que l'on a parfois à faire intervenir les forces de police nationale. Donc c'est un phénomène un peu général, c'est un constat, qui n'est pas un constat de politique politicienne mais qui est un constat de politique générale depuis quelques années, plusieurs années ; cela étant dit, cela veut dire que pour ce qui nous concerne, la convention est passée, c'est un peu une curiosité mais elle est passée entre la CPS, l'ONF et Verrières pour la forêt de Verrières.

Alors j'ai suivi le dossier depuis le début ; au début on devait avoir une convention CPS, ONF, Châtenay, Verrières, pour la forêt de Verrières et la forêt de Palaiseau qui est aussi une forêt domaniale qui est gérée par l'ONF sur le territoire de la communauté de Paris-Saclay. On a essayé de s'organiser pour que ce soit un peu plus cohérent par rapport aux massifs, pour avoir une politique de massifs qui soit une vraie politique de massifs ; alors on a réussi à séparer Palaiseau et Verrières dont les préoccupations ne sont quand même pas tout à fait les mêmes, ne serait-ce qu'au regard de la taille du massif, mais par contre, pour des raisons administratives, fiscales, enfin disons budgétaires que je ne maîtrise pas, la partie châtenaysienne n'est pas incluse dans cette convention-ci, mais il y aura aussi une convention pour Châtenay, et en l'occurrence ce ne sera pas d'ailleurs le Territoire Vallée Sud Grand Paris mais ce sera plutôt le Département qui prendra sa part au titre de plus grande collectivité, en

parallèle de la CPS, et la somme qu'ils vont régler sera à peu près équivalente à celle que nous réglons, nous, avec la CPS parce que ce n'est pas mesuré au nombre d'hectares de forêts, c'est mesuré à la fréquentation, or la fréquentation du côté de Châtenay est assez considérable ; et puis il y a la question de la surface quand même pour le ticket du mobilier et des choses comme ça...

Donc cette convention est pour quatre ans, dans les premières versions il était expliqué qu'elle était expérimentale, ce thème a disparu mais elle sera quand même révisable, rassurons-nous. Elle crée un nouvel outil de gouvernance, alors vous connaissez pour ceux qui s'intéressent à la Forêt le Comité Forêt qui s'appelait avant le Comité des Massifs dont Thomas Joly était Président, qui est une réunion en principe annuelle des parties prenantes de la forêt, c'est-à-dire les communes, les collectivités, les administrations, et aussi des associations diverses représentatives des riverains, des promeneurs, des sportifs, etc. Cela a bien fonctionné pendant un temps, cela a pris un gros coup dans l'aile avec le Covid, et on a un petit peu de mal à le redémarrer, même si cela a mis du temps... Et on espère bien que ça va continuer.

Donc ce comité de Forêt, je rassure ceux que cela intéresse, est maintenu, et sera le lieu d'ailleurs de présentation des orientations proposées pour l'aménagement et l'accueil du public. Mais pour la gestion technico-financière de ces opérations, il y a donc un comité de pilotage qui est créé, ce sont les articles que vous avez vus 3.1, 3.2, 3.3 dans la convention, ce comité de pilotage qui réunit l'ONF et les collectivités concernées fera le point des besoins, le point des réalisations de l'année précédente, et la programmation des travaux et dépenses à faire dans l'année qui vient.

Donc pour l'instant la convention prévoit que nous soyons contributeurs à égalité avec l'agglomération Paris/Saclay pour un montant de 16 688 € chaque année 2023, 2024, 2025, 2026 ; nous aurons à cœur de voir ce à quoi correspondent ces factures, et voir comment on peut faire évoluer aussi en fonction de notre perception, en fonction de la pratique des habitants et des autres sur le territoire ; alors j'en profite aussi pour dire deux choses : vous savez qu'on a notamment le projet de traverser à vélo la forêt, projet qui n'est pas inclus dans ce budget ; et nous avons aussi -lan qui est là pourrait vous en dire deux mots- un projet d'activités sportives en lien qui se discute actuellement avec l'ONF. Donc cela fait partie des bonnes manières de la coopération et du partenariat que nous pouvons développer avec l'ONF et je vous invite à voter cette convention. Je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions par rapport à cette convention ?

M. David CHASTAGNER : Juste par curiosité : comment mesurent-ils la fréquentation ? Tu disais que Châtenay était plus fréquenté... Comment font-ils pour mesurer cela ?

M. Jean-Paul MORDEFROID : Ce qui est facile à mesurer, c'est l'épaisseur des factures dans chaque cas des deux territoires qui sont sensiblement équivalentes, en termes de factures d'entretien.

Alors il peut y avoir des estimations, parce qu'ils peuvent passer un week-end sur place pour voir ce qui se passe mais je pense qu'on est plutôt dans une logique comptable. Très clairement il y a un paquet de factures et ils nous les donnent. Alors pour moi maintenant l'enjeu, c'est de regarder ce qu'il y a dans les factures.

M. Vincent HULIN : Merci. Oui c'est bien que tu aies précisé à la fin que ce n'était pas imputable à la convention parce que la présentation pouvait laisser le doute.

Donc tant qu'on y est, et maintenant que l'on a passé le week-end dernier avec La Buissonnière, il n'a pas échappé à un certain nombre de personnes que le week-end dernier ne devait pas s'appeler La Buissonnière mais le trail du TTE... je le dis car la personne qui s'en occupe est un peu timide, donc je le dis à sa place... La course a été annulée pour la simple et bonne raison que le parcours en fait n'a pas été accepté par l'ONF cette année pour la première fois. Est-ce que ce n'est pas le genre de truc dont il faudrait discuter dans cette convention puisqu'évidemment ce n'est pas que le parcours n'ait pas été accepté, en fait l'objectif était de faire du trail sur les chemins bitumés et plats ? Donc ça perd un peu de son intérêt. C'est typiquement le genre de choses dont il faudrait pouvoir discuter pour éviter ce genre de problème.

M. le Maire : Il faudrait d'autant plus en discuter parce que j'ai interpellé l'ONF à ce sujet avant, dès qu'ils ont refusé parce qu'on soutient le trail depuis son origine, et le fait est que c'est pour des raisons qu'ils présentent comme étant des raisons écologiques et de protection de la forêt, ce qui n'est pas satisfaisant mais on peut l'assumer. Ce n'est pas satisfaisant puisque tous ceux qui ont vu les éditions des trails précédents ont pu observer que ça avait été parfaitement organisé, que les balisages avaient été parfaitement faits et qu'il n'était absolument rien resté du trail, ce ne sont pas les effectifs des coureurs qui avaient raviné parce que je pense que vous aviez 250 inscrits à chaque fois, quasiment, et les 250 inscrits font moins de dégâts dans la forêt que les quads ou je ne sais quelle pratique, voire des VTT, d'une façon très intense sur les mêmes éléments.

Après, le problème c'est que l'on n'est pas chez nous, et que pour le coup, l'ONF visiblement a sur ce sujet-là une forme de doctrine en tout cas pour ce massif et la

région qui est la nôtre, je la déplore, je ne renonce pas à continuer à soutenir l'association et d'ailleurs j'ai suggéré au Forum des associations que nous invitons au prochain comité de Forêt l'association Trail Exploreur, comme nous avons invité Les Randonneurs, pour qu'ils puissent être là, écouter, le cas échéant faire valoir des arguments qui nous paraissent tout à fait satisfaisants parce que clairement, c'est une activité qui nous paraissait à la fois saine, méritant d'être encouragée, valorisant le bois et respectueuse de l'environnement.

M. David CHASTAGNER : C'est vrai que c'est un vrai sujet d'autant plus qu'on l'avait déjà un petit peu évoqué, c'est impossible d'interdire le passage dans tous les sentiers, etc., et pour en avoir discuté avec les membres de l'association et avec d'autres personnes, il paraît nettement plus intelligent de cadrer la chose en faisant des parcours balisés comme ils l'ont fait sur la station Trail de Bures où du coup les gens vont sur les parcours et ne vont pas n'importe où, et de travailler en ce sens pour créer des parcours dans la forêt qui cadreraient justement la circulation, etc., et ça au moins, c'est « concret », enfin ce n'est pas le mot que je voulais utiliser mais c'est « pragmatique », et c'est gérable. Interdire, c'est impossible.

M. le Maire : Ce qui est interdit, ce n'est pas la pratique du trail, c'est l'organisation d'une manifestation collective en fait.

M. David CHASTAGNER : Non, ce n'est pas que cela. Moi, de ce que j'ai compris, c'est qu'il y a certains sentiers, enfin il y a une carte des sentiers qui sont autorisés, et les autres ne le sont pas, donc il y a des endroits où vous n'êtes pas censés aller dans la forêt.

M. le Maire : Non, je ne crois pas, en dehors de la réserve de l'Université intégrale, on peut aller partout. La forêt est en libre parcours. Mais en revanche, il n'y a pas de carte, ils veulent dissuader un peu les gens de le faire mais l'activité...

M. David CHASTAGNER : Ils nous ont donné une carte.

M. le Maire : Oui mais cette carte ne fait pas apparaître tous les sentiers et précisément l'objectif est d'orienter la pratique vers certains sentiers au détriment d'autres que l'on peut espérer, je crois que c'est ça la stratégie, voir se « réensauvager » pour que la nature reprenne ses droits. Mais en fait la question vraiment de leur interdiction, ce n'est pas interdit d'aller courir pour faire du trail, c'est interdit d'organiser une manifestation collective comme celle-là, le seul type de manifestation qui semble

encore être autorisée, c'est comme l'a fait la Buissonnière, une manifestation qui est sur une tout autre configuration géologique. Maintenant à nouveau, et c'est pour ça que j'ai demandé que Trail Exploreur fasse partie des associations invitées, après ils peuvent venir ou ils peuvent ne pas venir, mais cela permettra d'avoir un autre lieu de discussion sur cette pratique et peut-être de faire évoluer la position de l'ONF. Accessoirement les gens changent aussi, les pratiques changent, il n'est pas du tout impossible que ça change, enfin ça ne me paraît pas forcément irréversible comme interdiction, et on a déjà échangé sur ce point, je déplore autant que vous le fait que ça n'ait pas pu se faire. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme Agnès QUINQUENEL : Dans la partie Verrières, est-ce que nous on aura un compte rendu ? J'ai compris que cela va être fait au niveau des comités de la Forêt mais est-ce que ce sera fait aussi au niveau du conseil municipal ? Parce que visiblement ils vont avoir des objectifs pour l'amélioration continue, qui dit des objectifs dit objectifs quantitatifs et qualitatifs, est-ce que l'on sera tenus informés ?

M. le Maire : Nous serons tout à fait tenus informés modulo le fait que Jean-Paul a quelques retards relatifs aux comptes rendus des autres interlocuteurs qui ont de la temporalité du compte rendu une vision poétique.

M. Jean-Paul MORDEFROID : Celui que l'on avait était très bien, mais il y a des comptes rendus que l'on n'avait pas... mais l'ONF, pour être honnête, diffuse quand même aussi des comptes rendus. Il y a des documents sur les massifs, etc., il y a la journée « Tous en forêt » mercredi, après-demain, à 14h, soit au Carrefour de l'Obélisque, soit route de Montauzin à l'entrée de la forêt, donc n'hésitez pas à y aller et à leur poser des questions.

M. le Maire : Une demande de mise aux voix sur cette convention ? Il n'y en a pas, elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

12. Créations de postes

(Rapporteur : Jean-Louis Delort)

M. Jean-Louis DELORT : Délibération classique mais néanmoins importante. Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les communes doivent délibérer pour la création de leurs emplois qui ne peuvent être supprimés qu'après un avis du Comité Social Territorial. Notre conseil doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, compte tenu des différents

mouvements de personnel passés et à venir dus à des départs et mutations, il convient de créer les grades correspondants aux emplois à pourvoir. Nous proposons au conseil municipal de créer :

- Un grade d'agent de maîtrise principal à temps complet de catégorie C. Le candidat retenu n'est pas titulaire du grade disponible au tableau des effectifs, poste qui permet le recrutement d'un candidat sur un emploi de responsable de la régie cadre de vie au centre technique municipal.

- Puis un recrutement pour un grade de rédacteur de catégorie B. Aucun titulaire ne s'étant présenté au recrutement de l'emploi de gestionnaire de carrière B, la Ville procède à l'embauche d'un agent contractuel sur ce grade de rédacteur. Je précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour le poste précité, la commune pourra recruter en application des articles L332-8 et 332-9 du code général de la fonction publique un agent contractuel de droit public en respectant bien sûr les conditions fixées dans ces articles. Le conseil municipal doit décider de la création des postes cités ci-dessus, dire que les agents statutaires seront rémunérés sur la base indiciaire correspondant à leur grade et que les budgets nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire : Merci cher Jean-Louis. Y a-t-il une demande d'explication ?

M. Vincent HULIN : J'ai le pouvoir de Michel, j'ai donc aussi le devoir de faire passer une remarque de sa part : on ne crée pas des grades, on crée des postes.

M. le Maire : Oui, c'est très juste. Donc merci Michel. Y a-t-il une autre demande ? Non, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non, c'est donc **adopté**. Je vous remercie.

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB)

(Rapporteur : M. Ian Tixier)

M. Ian TIXIER : Le Sport a cette faculté parfois de nous réserver bien des surprises et à la fin de la saison passée nous avons pu en observer le parfait exemple avec nos jeunes minimes de la section athlétisme du Trait d'Union qui ont brillamment performé. Vous le savez, en ce début de saison sportive, on a beaucoup d'événements au niveau national et international même, on prend un petit peu de hauteur et j'avais envie de vous faire partager un petit peu de sport ce soir, avec, pour certains qui s'en souviennent, les championnats du monde d'athlétisme au mois d'août à Paris qui

étaient un bien bel événement. Nous sommes en pleine coupe du monde de rugby dans toute la France et nous avons évidemment la perspective des J.O. à l'été prochain et Verrières a fait aussi sa rentrée à son échelle évidemment, mais une rentrée riche en événements avec notamment le tournoi Open de tennis qui a rencontré à nouveau un grand succès avec toujours plus de participants. C'était la semaine passée, avec la coupe de l'AS golf au golf de Verrières ce week-end, avec une très belle organisation grâce à l'énergie et la bienveillance d'Agathe la Présidente et de Benjamin, le Directeur du golf de Verrières ; et puis naturellement l'événement sportif de ce week-end avec La Buissonnière que j'ai pu suivre avec certains hier matin et qui a eu un grand succès. Je remercie évidemment tous les participants, notamment les jeunes et les enfants, et l'occasion m'est faite ce soir de remercier aussi tous les bénévoles, certains sont parmi nous ce soir, je reprends l'expression d'un cher collègue qui n'est pas là ce soir mais ils sont avec nous de l'autre côté de la table, en face, en la personne de David et Vincent qui ont œuvré avec les autres bénévoles pour faire vivre ce merveilleux moment de sport organisé par le TUVB.

À cette occasion nous avons pu découvrir ou redécouvrir certains des athlètes qui avaient participé à ce championnat de France d'athlétisme à Toulon au mois de juillet dernier, et pour cette occasion nous avons reçu une demande du Trait d'Union pour pouvoir les soutenir à hauteur de 50 % de leurs frais de déplacement. Il vous est donc proposé ce soir d'attribuer cette subvention exceptionnelle de 1.185 € au profit du TUVB. Je suis tout à fait ouvert pour répondre à vos questions, merci.

M. le Maire : Merci Ian. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui David.

M. David CHASTAGNER : J'avais juste une petite remarque : vous avez baissé la subvention du TUVB de 25 000 € sur le dernier exercice avec une baisse de 25 000 € encore l'année précédente, du coup on se retrouve à avoir un TUVB qui vient avec une résolution au conseil municipal pour 1 185 €, je trouve cela « regrettable » que le TUVB se retrouve dans cette situation à ne pas pouvoir assumer avec leur compte courant cette dépense-là.

M. le Maire : Que les choses soient bien claires, ils pourraient tout à fait assumer avec leur compte courant cette dépense-là, c'est un soutien ponctuel par rapport à une dépense qui n'avait pas été planifiée pour manifester aussi un soutien par rapport à ces athlètes qui ont bien performé, et donc on est ravis de la présenter. En fait les deux ne sont pas corrélés, et si on avait eu une demande de n'importe quelle autre association pour manifester le soutien de la collectivité sur une compétition de ce type-

là, on l'aurait fait de la même manière.

M. David CHASTAGNER : Ok. Merci pour cette précision.

M. Vincent HULIN : Je vais juste communiquer une information : c'est une Verriéroise qui a été la première féminine du Grand trail de Serre-Ponçon, 164 km dans les Alpes le week-end dernier, et membre du TTE par ailleurs, la première féminine est une Verriéroise.

M. le Maire : Bravo !

(Applaudissements)

M. le Maire : Nous avons maintenant épuisé l'ordre du jour, il nous reste une question écrite qui a été posée par David Chastagner, je te laisse nous en donner connaissance.

M. David CHASTAGNER : Merci.

« Monsieur le Maire, voilà maintenant trois ans que je participe à la commission des marchés forains et il y a un problème qui est régulièrement évoqué par les commerçants. Ce problème n'a jusqu'ici reçu aucune réponse de votre part. Comme je l'ai annoncé en commission, devant l'absence d'avancée et en espérant trouver une solution, j'en viens à évoquer le sujet en conseil municipal à travers cette question.

Ce problème concerne les toilettes du marché qui sont destinées aux commerçants et qui sont sous-dimensionnées par rapport aux besoins. Actuellement il y a une toilette et une douche ; en pratique une toilette n'est pas suffisante et la douche n'est pas du tout utilisée. La Présidente de l'association des commerçants du marché, en accord avec ces derniers, demande depuis des années à ce que la douche soit supprimée au profit d'une deuxième toilette. Ceci apporterait une nette amélioration du confort, ne serait-ce qu'en proposant ainsi une toilette homme et une toilette femme. Persuadé que vous êtes tout de même soucieux du bien-être des commerçants de notre marché, pouvez-vous nous indiquer pourquoi ce point n'a pas fait l'objet d'une réponse de votre part jusqu'ici, et nous confirmer que vous allez inscrire rapidement ces travaux d'amélioration de la qualité de vie au travail de nos commerçants et tenir informée la commission de leur réalisation ? »

M. le Maire : Merci cher David. Si je ne me trompe, il y a une petite erreur de projection parce qu'il y a bien deux toilettes et non pas une seule dans le marché, une toilette

homme et une toilette femme, et il y a une douche dans chacune avec le constat qu'une ne suffit pas pour les femmes, et donc il y a une demande d'avoir deux toilettes effectivement. Mais le minimum et les conditions d'aisance, elles sont assurées. Il y a eu des problèmes récurrents qui ont été constatés et auxquels il a été mis un terme par rapport à la problématique de la propreté et de l'évacuation qui là pour le coup fonctionne désormais tout à fait normalement, et cette demande à vrai dire oui, qui a été réitérée devant la commission, avait été portée par Hervé, et je profite de la question pour saluer son investissement auprès des commerçants du marché et globalement le bon fonctionnement de celui-ci, elle n'avait pas été inscrite au budget 2023 mais à la demande d'Hervé, on avait commencé à demander aux services de travailler à une estimation pour pouvoir l'inscrire au budget 2024, ce qui est par hypothèse encore un petit peu prématuré aujourd'hui mais ce qui le sera certainement et qui vous sera présenté dans ce cadre-là ; donc encore un tout petit peu de patience mais nous y arriverons. Merci pour cette question.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire : Il me reste à vous présenter les décisions que j'ai été conduit à prendre et je voudrais insister sur quelques-unes de ces décisions, pas les décisions individuelles mais je voulais attirer votre attention sur les décisions 99, 112, et 113 qui sont relatives au marché de remplacement des lanternes d'éclairage public sur le territoire de la commune. La 99 est relative à l'allotissement du marché avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles, les 112 et 113 sont relatives à la mise en œuvre des tranches optionnelles, l'objectif étant que l'on puisse effectivement tout de suite réaliser l'ensemble de ces éléments, cela fait partie du plan de sobriété que nous avons évoqué.

Par ailleurs je veux attirer votre attention aussi pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les décisions 104 et 105 relatives à un contrat de fournitures avec la librairie Decître de Lyon et avec les Papèteries Pichon de Veauche car il est clair qu'il s'agit de marchés sur lesquels il n'y a pas de concurrence locale et lorsque l'on fait appel à des fournisseurs locaux, en l'occurrence ici pour la librairie, on est sur un marché pour lequel il n'y a pas de rivalité et de substituabilité envisageable.

Enfin, certains s'interrogeront ou pourraient s'interroger sur les délibérations 101 et 110. La 101 est relative à un contrat d'AMO pour la mise en œuvre, nous nous sommes prononcés sur ce sujet d'une délégation de service public pour la gestion du domaine de Gravières et essayer de donner à Gravières un peu de son énergie. On a ici un

cabinet qui est tout à fait implanté dans le Massif Central par quelqu'un qui par ailleurs vient de Lanobre et qui voit très bien de quoi il s'agit, qui nous a déjà aidés à constituer le dossier pour pouvoir susciter des candidatures, pour pouvoir faire vivre le domaine de Gravières indépendamment de Verrières d'une façon qui soit la plus satisfaisante possible ; on aura à en reparler et en tout cas il fallait être aidés pour monter le dossier et avoir quelqu'un qui porte cela vis-à-vis des acteurs du tourisme local parce que clairement c'est probablement la meilleure des portes d'entrée, en tout cas c'est le sens de cette décision et de ce marché qui était passé en décision numéro 101.

De la même manière, ne soyez pas surpris de voir en numéro 110 un marché en procédure adaptée pour l'accompagnement des dépôts des dossiers de subventions par rapport au plan vélo, passé avec TTK qui est le Cabinet qui nous avait accompagnés sur l'élaboration du plan vélo ; il s'agit en réalité là aussi de faire faire par des gens dont c'est le métier et l'expertise fine, ce que nous ne pourrions pas faire aussi bien seuls, à savoir ce dépôt des dossiers.

Vous avez les autres éléments et je terminerai simplement par deux décisions qui pourraient susciter là aussi des interrogations : La 117 est relative à la délégation du droit de préemption urbain à l'EPFIF, délibération classique, qui a été prise à l'occasion d'une déclaration d'intention d'aliéner portant dans le cadre d'un montage un peu compliqué sur la parcelle sur laquelle est sise Carrefour Contact dans la zone des Petits Ruisseaux. Il n'y a pas du tout de décision opposée, mais on est sur ce secteur de veille très forte et donc l'EPFIF va regarder ce qu'il en est et essayer de comprendre les tenants et les aboutissants de l'opération et voir dans quelle mesure il lui apparaîtrait opportun de se positionner ou non par rapport à cette opération.

Enfin, dernière décision sur laquelle je voulais attirer votre attention : la 121 à savoir le marché relatif à l'audit financier fonctionnel et social du TUVB avec Accord Sport qui est un cabinet spécialisé à Bordeaux qui correspond à une démarche que nous avons entreprise en parfaite collaboration avec le TU pour pouvoir les aider à identifier quels sont les points de difficultés qui sont rencontrés et qui ne sont pas liés à la subvention du tout, mais qui sont beaucoup plus globaux. On a là un cabinet qui a une très grande expertise de ces travaux, qui a déjà commencé à rencontrer les acteurs et dont je pense, et on aura à en reparler, que le rapport final devrait être rendu probablement aux alentours de février.

Voilà pour les décisions que j'ai été amené à prendre, je suis à votre disposition.

Mme Caroline FOUCAULT : Vous êtes en forme Monsieur le Maire, vous faites questions/réponses, il n'y a plus rien à faire ! Je rigole, un peu d'humour et de légèreté... Juste sur la 117 s'il vous plaît : Carrefour Contact revendait à un autre Carrefour Contact ?

M. le Maire : Non, c'est une très grosse opération. En fait, alors je crains de dire des bêtises donc je resterai un peu évasif mais globalement, il y a toute une politique foncière d'un certain nombre de magasins Carrefour avec des mutations dans une opération qui est une opération qui globalement, si j'ai bien compris, vise à utiliser les potentialités foncières tout en continuant à pérenniser les activités. Typiquement, il semblerait -mais c'est pour ça que ça mériterait d'être un peu expertisé et qu'il faudrait rentrer en discussion- que les raisons pour lesquelles ils font ça, qui concernent plein, plein de Carrefours, ce n'est pas du tout une opération Verriéroise, action qui est accompagnée si je ne m'abuse par un opérateur de taille nationale dont le nom commence par « Nex » et devrait finir par « ity »... La dynamique dans laquelle ils s'inscrivent, c'est tout à fait celle que l'on a présentée, c'est-à-dire celle qu'on suit sur la zone d'activité, c'est de laisser l'activité commerciale en pied d'immeuble et de construire au-dessus des bureaux ou des logements, ou des éléments de cette forme-là. Donc a priori c'est tout à fait convergent avec les orientations que l'on souhaite promouvoir, maintenant à partir du moment où l'on est sur une démarche un peu coordonnée, c'est pour cela que c'est intéressant que l'EPFIF aille voir, discute, comprenne, et que l'on puisse accompagner cette thématique-là.

Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ : pourquoi la Ville paie-t-elle l'audit du TU ?

M. le Maire : En réalité nous sommes quand même le plus gros contributeur financier au TU, puisque cela représente énormément d'argent direct et indirect de la collectivité et que derrière il y a une question d'utilisation des fonds publics. Donc voilà pourquoi nous sommes partie prenante directement avec cette problématique-là.

C'est une association. On ne s'ingère pas, on participe de quelque chose qui est un mode d'accompagnement pour faire un bon usage des fonds publics. Il y a des difficultés, il s'agit d'aider à améliorer et accessoirement bien sûr que c'est une association, mais derrière, c'est l'ensemble du sport à Verrières qu'il s'agit d'accompagner le mieux possible, avec les acteurs. On ne s'immisce pas, on ne se prend pas pour qui on n'est pas, c'est vraiment un accompagnement et ça répond à quelque chose qui a été discuté avec les institutions et le bureau.

Le cabinet a été choisi dans le cadre d'une discussion entre la directrice du Trait d'Union et les services de la Ville et je dois avouer que je serais bien mal placé pour

identifier l'expert le plus pertinent là-dedans.

Dernière information si vous n'avez pas d'autres questions : Je vous indique qu'à ce jour, et merci pour votre souplesse parce que la date d'aujourd'hui n'était pas la date que nous avions initialement indiquée, nous prévoyons d'organiser le prochain conseil le 22 novembre, a priori à 20h. Malheureusement aujourd'hui ça ne pouvait pas être plus tôt que 21h, donc on retomberait sur un horaire plus habituel, le mercredi 22 novembre à 20h et j'invite ceux qui ont encore quelques minutes devant eux à partager un verre de bienvenue offert pour l'installation de notre nouvelle collègue conseillère membre de ce conseil municipal, et je précise que ce ne sont pas des frais de représentation du Maire, que les choses soient parfaitement claires.

Il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne soirée.

La séance est levée à 23 H 00

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

François Guy TRÉBULLE